

Tourisme au Tibet et entrée à Honk Kong

Tourisme au Tibet :

L'accès au Tibet fait l'objet d'une autorisation spécifique et les voyages en individuel ne sont pas possible. Vous devez être en possession des documents suivants :

- 1 passeport valide au moins 6 mois
- Visa Chine collectif de tourisme valide (5 personnes minimum)
- 1 permit d'entrée au Tibet : doit être effectuée auprès du Bureau du tourisme de la région autonome du Tibet
- 1 permit de voyage pour étranger

Voyage à Honk Kong :

1 passeport français valide est suffisant pour entrer à Honk Kong pour un séjour de moins de 90 jours ou pour un transit.

Toutefois, si vous êtes détenteur d'un visa Chinois à entrée simple et que vous prévoyez d'entrer à Honk Kong à partir de la Chine, vous ne pourrez pas revenir en Chine. Un passage à la frontière vers Honk Kong est considérée comme une sortie de territoire. Vous devez dans ce cas vous munir d'un visa à entrée multiples.

Vous devez disposer d'un visa pour Honk kong si le motif de votre séjour est la poursuite d'étude, le travail, le stage professionnel.